

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 10

Absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à Mm Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Christelle PAGET, M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/15-MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Vu la délibération du 25 février 2015 de l'ex-Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne fixant le prix de vente du portage de repas à domicile à 8.40 €.

Vu le Comité de Pilotage du 11 septembre 2018 sur les orientations à donner au service de portage de repas à domicile,

Vu l'intérêt communautaire du service de portage de repas étendu à tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération N°2019/03/05/03 du 5 mars 2019 modifiant le prix de vente du portage de repas à 9.50 € à compter du 2 mai 2019,

Vu la délibération N°2021/11/30/06 du 30 novembre 2021 modifiant le prix de vente du portage de repas à 9.85 € à compter du 1^{er} janvier 2022,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive explique qu'il convient de fixer un nouveau prix de vente du portage de repas afin de limiter le reste à charge supporté par la Communauté de Communes Val de Saône Centre eu égard notamment à l'augmentation du prix d'achat du repas auprès de la cuisine centrale de l'hôpital de Thoisse, qui passe de 6.80€ à 6.90€ à compter du 1^{er} janvier 2023 (dont 0.60€ pour le potage).

Il est proposé un tarif de 10 € (dix euros) par repas livré, qui serait appliqué à compter du 1^{er} mars 2023 après information aux bénéficiaires.

Vu les différentes propositions des membres de la commission Social et Vie Sportive du 12 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 janvier 2023,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des 32 suffrages exprimés et avec une abstention (Mme Anne TURREL),

FIXE à 10 € (dix euros) le prix de vente d'un repas livré par le service communautaire de portage à domicile à compter du 1^{er} mars 2023,

PRECISE que ce tarif n'est pas assujéti à la TVA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX